
COMITE DIRECTEUR
Élancourt - 7 & 8 février 2015

Présents :

Manuel APICELLA
Thierry BARBIER
Henri CARVALLO
Olivier DELABARRE
Stéphane ESCAFRE
Laurent FRESSINET

Didier FRETEL
Patrick LAUFERON
Frédéric LOYARTÉ
Etienne MENSCH
Pablo OLLIER
Eric PRIÉ

Diego SALAZAR
Gilles SUEZ-PANAMA
Stéphane REYREAU
Jérôme VALENTI
Emmanuel VARINIAC
Mélanie VÉROT

Absents excusés représentés

Marc FOING (donne pouvoir à S. Reyreau)
Robert FONTAINE (donne pouvoir à D. Salazar)
Marc FOURCART (donne pouvoir à E. Variniac)
Anémone KULCZAK (donne pouvoir à G. Suez-Panama)
Raphaël LEMASLE (donne pouvoir à F. Loyarté)
Christophe LEROY (donne pouvoir à D. Salazar)
Kenisthon POUSSE (donne pouvoir à P. Lauferon)

Absente excusée, non représentée

Nino MAISURADZE

Présents à titre consultatif

Laurent VÉRAT, Directeur Général de la FFE
Julien HABBOUCHE, juriste
Jordi LOPEZ, Directeur Technique National Adjoint
Erick MOURET, informaticien (samedi 7 février, de 14h30 à 17h00)

18 membres du Comité Directeur sur 26 se sont réunis dans les locaux du siège fédéral.
Parmi les 8 membres absents, 7 ont donné pouvoir.

En préambule, le Président D. SALAZAR souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur, et présente la nouvelle procédure de déroulement des séances, adoptée en raison des nombreux sujets traités. Un visuel par PowerPoint est proposé, et permet de gagner en fluidité. Dorénavant, le juriste de la Fédération participe à la réunion du Comité Directeur.

- En début de séance, D.SALAZAR propose d'inscrire à l'ordre du jour plusieurs points.
Unanimité des membres pour tous les points, dans leur globalité.
- Concernant la proposition de la Commission Technique relative à la réintégration de Sylvain RIVIER en tant que membre de cette même commission, ainsi que les demandes de précisions d'Etienne MENSCH sur le contrat liant la FFE et la société Bibaï Sport, Diego SALAZAR propose qu'elles soient abordées en fin de séance, dans les « *Questions diverses* ».

I. CANDIDATURES A L'ORGANISATION DE COMPETITIONS FEDERALES

a. Candidature du Club de Gonfreville-l'Orcher à l'organisation du championnat de France Jeunes

La section Échecs du club omnisport de Gonfreville-l'Orcher, représentée par son Président Cyrille VAUGEOIS accompagné de 3 membres, présente sa candidature pour le Championnat de France des Jeunes 2016.

Plusieurs atouts sont mis en avant. Gonfreville est une ville sportive qui dispose de nombreux équipements sportifs. La section Échecs du club omnisport de Gonfreville est habituée à organiser des compétitions échiquiennes majeures.

Un Comité d'Organisation de 10 personnes s'est constitué pour l'organisation de cet évènement. Cyrille VAUGEOIS effectue la présentation et met en exergue le soutien de la ville (financier ; mise à disposition des infrastructures, etc.), ainsi que de partenaires locaux.

S'ensuit une présentation des différents lieux de compétition et d'accueil :

- un complexe sportif pour accueillir les catégories de pupille à junior qui englobe un lieu clos, des terrains de football et de tennis, des espaces verts, ainsi qu'une salle de sport pouvant accueillir 800 joueurs.
- un Dojo de 700m² accueillant les OPEN A et B, ainsi que les plus petites catégories (petits-poussins et poussins).
- un village éphémère d'une surface de 2.000m² accueillant les familles (espaces VIP, retransmission des parties, vidéos en direct des aires de jeux).

Il est précisé que les 2 pôles de compétition sont éloignés de seulement 700 mètres.

Concernant l'hébergement, l'agglomération du HAVRE est en capacité d'accueillir 3.500 personnes dans un rayon de 30 kms (75 hôtels sont référencés, et 802 gîtes meublés).

Concernant le budget prévisionnel, 275 000 € seraient alloués, comprenant notamment une participation de 100.000 € de la commune.

La subvention allouée par la commune engloberait le « ticket d'entrée » requis par la FFE dans le cahier des charges de la compétition. La FFE contractualiserait donc directement avec le club organisateur.

Vote n°1 :

Les membres du CD valident cette candidature à **l'unanimité**.

b. Candidature du CDJE de la Mayenne à l'organisation des championnats de France scolaires 2016

Le Comité départemental de la Mayenne a fait connaître sa volonté d'accueillir les phases finales du Championnat de France scolaires, en regroupant Ecoles/Collèges/Lycées. Cette candidature est soumise à l'approbation des membres du Comité Directeur.

Vote n°2 :

Vote à **l'unanimité**.

II. PROPOSITION D'UN NOUVEAU CALCUL DES DROITS D'HOMOLOGATION FEDERAUX POUR L'ENSEMBLE DES TOURNOIS HOMOLOGUES A CADENCE LENTE (ELO FFE OU FIDE)

Cette proposition globale, présentée par Erick MOURET, s'inscrit dans le cadre d'une hausse importante, ces dernières années, du nombre de tournois homologués FIDE, et nécessitant un traitement administratif et informatique.

Elle s'inscrit également dans le cadre d'une augmentation significative des droits réclamés par la FIDE.

- dans un souci de rigueur, il est proposé de nommer un Club référent qui sera la personne morale redevable des droits d'homologation, ainsi que de la régularisation des licences des participants qui ne seraient pas affiliés.
- Il est proposé que la partie variable des droits d'homologation soit égale à 7% du total des droits d'inscription théoriques ; ceux-ci sont calculés en ajoutant le nombre d'adultes multiplié par les droits adultes, et le nombre de jeunes multiplié par les droits jeunes. Ne seront pas pris en compte dans ce calcul les Titrés non-payants (gm, mi, gf, mif).
 À la différence de la formule actuelle, d'éventuelles majorations d'inscription ou d'autres gratuités accordées par l'organisateur seront considérées comme des inscriptions normales.
- Afin d'assurer une gestion administrative identique pour tous les tournois, une part fixe de 10 euros par demande d'homologation (même en cas d'annulation du tournoi) complètera la part variable.
 Cette part fixe sera de 50 € pour les Tournois à Normes (tout Tournoi où une norme est possible). Cette part fixe sera doublée (20 € et 100 € pour les Tournois à Normes) si la demande est faite en retard, et qu'elle peut néanmoins être acceptée.

Toutes les phases qualificatives départementales et régionales du Championnat de France des jeunes sont dispensées de cette part fixe, et sont par conséquent dispensés de droits d'homologation si l'inscription y est gratuite.

Vote n°3 :

Les membres du CD valident cette proposition à l'**unanimité**.

III. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION ÉLO ET COMPETITIONS

a. Réforme des interclubs

Il est demandé au Comité Directeur de se pencher sur le point de savoir si une réforme des interclubs doit être envisagée. Si oui, selon quelles orientations ?

Diego SALAZAR rappelle en préambule qu'un audit avait été réalisé par Daniel ROOS, puis par Romain PICARD et Jean-Baptiste MULLON, uniquement sur le Top 12. Le CD avait conclu qu'il convenait de valoriser davantage la phase finale du TOP 12. En ce qui concerne plus généralement les compétitions fédérales majeures, le choix a été fait, comme en Top 12, de valoriser les phases finales.

Vote n° 4 : Pour : 1 Abstentions : 6 Contre : 18

b. Coupe Loubatière - Élo

Le CD souhaite-t-il abaisser de 1700 à 1600 points Elo la limite de participation à la Coupe Loubatière ?

Vote n° 5 : Pour : 3 Abstentions : 0 Contre : 22

c. Formation des jeunes joueurs

Le CD envisage-t-il de mettre en place un système de dédommagement (financier, autre, etc.) entre les clubs ayant participé originellement à la formation de jeunes joueurs, et les clubs qui les ont « recrutés » ?

Un bref débat s'installe. D'un côté, il est avancé que ce ne serait pas une mauvaise idée de dédommager les « petits » clubs. De l'autre, il faut prévoir que la FFE n'a pas la structure à ce jour pour réguler efficacement ce projet.

Le débat n'est pas toutefois tranché. Diego SALAZAR propose une concertation élargie lors du championnat de France Jeunes à Pau, pour réfléchir à la mise en œuvre d'éventuels accords entre le club quitté/formateur du jeune talent, et le nouveau club d'accueil.

IV. Calendrier fédéral

Une version du calendrier 2015-2016 a été transmise aux Ligues régionales, Comités Départementaux, et Clubs. Des ajustements pouvant être effectués, il est proposé de décaler le TOP 12, de façon à ce qu'il ne soit pas organisé en même temps que le championnat du monde rapide et blitz, ce qui nécessite également de bouger une date de Coupe de France.

Il est demandé au CD de voter l'adoption du calendrier fédéral 2015/2016 incluant les ultimes ajustements.

Vote n°6 : **Pour : 22** Abstentions : 0 Contre : 3

V. PROPOSITIONS DE MODIFICATION PAR LA COMMISSION TECHNIQUE

a. du règlement relatif au Championnat France des Clubs

Le CD souhaite-t-il amender l'article 3.7b portant clarification sur la méthode de comparaison de calcul de la « force » de deux équipes d'un même club ?

Vote n°7 :

Les membres du CD décident d'amender l'article à l'**unanimité**.

b. Le CD souhaite-il amender l'article 3.7e portant sur le principe de comptabilisation du total individuel des parties disputées par les joueurs sanctionnés d'un forfait administratif ?

Vote n°8 :

Les membres du CD décident d'amender l'article à l'**unanimité**.

c. du règlement relatif à la coupe de France

Le CD souhaite-t-il amender l'article 2.3 ? Il est proposé d'autoriser la possibilité de défraiement des équipes, en conformité avec le règlement, à compter des 1/8e de finale.

Vote n°9 :

Les membres du CD décident d'amender l'article à l'**unanimité**.

d. des Règles Générales

Le CD entérine-t-il la modification de forme de l'article 2.4 effectuée par la Commission Technique dans le cadre des prérogatives d'urgence qui lui sont conférées ?

Vote n°10 :

Les membres du CD entérinent cette modification à l'**unanimité**.

e. Le CD souhaite-t-il étendre la possibilité pour deux clubs de former une entente jusqu'à la date limite d'inscription de chaque compétition fédérale ?

Certaines épreuves ne commencent que 6 mois après la date limite d'inscription, fixée au 31 juillet.

Vote n°11 :

Les membres du CD décident d'amender l'article à l'**unanimité**.

f. Le CD souhaite-t-il supprimer la notion de « cachet de la poste faisant foi » de l'article 2.2 relatif à la date limite de mutation des joueurs « étrangers », de sorte à imposer une prise de licence avant le 30 novembre ?

Vote n°12 :

Le CD suggère à la Commission Technique de proposer une nouvelle rédaction de l'article pour le prochain Comité Directeur, celle-ci ne répondant qu'imparfaitement à la problématique soulevée.

VI. NOMINATION DE MEMBRES DES ORGANES FEDERAUX

a. Bureau Fédéral

Laurent VERAT rappelle en préambule que les places de membres du Bureau Fédéral ont été proposées prioritairement aux membres féminins du Comité Directeur, dans la mesure où la loi impose une représentation du sexe minoritaire au sein de ses instances dirigeantes, en fonction de son poids en licenciés.

Les 3 membres féminins du CD n'ayant pas souhaité intégrer le Bureau Fédéral, le Président propose la nomination d'Olivier DELABARRE et de Patrick LAUFERON.

Vote n°13 :

Les membres du CD approuvent la nouvelle composition du Bureau Fédéral à l'**unanimité**.

b. Direction Nationale de l'Arbitrage

La DNA propose de compenser le départ de Vincent BERNARD par l'arrivée de Pierre LAPEYRE, et la nomination de Francis DELBOE en qualité de directeur de la formation de la DNA.

Vote n°14 :

Les membres du CD approuvent ces nominations à l'**unanimité**.

c. Commission Fédérale de Discipline

Le Bureau Fédéral propose de nommer Xenia LAZO, juriste et joueuse d'Échecs, en qualité de membre titulaire, et Benjamin DARMON, élève avocat spécialisé en droit du sport, en qualité de suppléant.

Vote n°15 :

Les membres du CD approuvent la nouvelle composition de la Commission Fédérale de Discipline à l'**unanimité**.

VII. PROJET D'EXTERNALISATION DE LA BOUTIQUE FEDERALE : INCIDENCES SUR LE SIEGE FEDERAL

Présentation par Laurent VÉRAT.

Laurent VERAT rappelle en préambule que ce projet d'externalisation de la boutique fédérale s'inscrit dans le cadre d'une restructuration du siège fédéral et d'une volonté de constitution de fonds propres.

Un locataire gérant, déjà spécialisé dans la vente commerciale de matériel échiquéen et dont c'est le cœur de métier, s'engagerait à exploiter l'activité commerciale de la boutique FFE. La boutique serait toujours accessible sur le site officiel de la Fédération, et de fait, les prix fixés sur la plupart des produits échiquéens resteraient figés contractuellement. En contrepartie, la FFE percevrait une redevance mensuelle, et ne supporterait plus la gestion commerciale de sa boutique

Dans le même temps, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a fait part de sa volonté de ne pas renouveler le bail locatif du siège fédéral qui expire en juin 2018.

Le site est effectivement convoité, et pourrait être loué bien plus cher aux futurs occupants.

Dans le cadre d'un projet d'ensemble cohérent, les « marges dégagées » par cette externalisation de la boutique permettraient à la FFE de se porter acquéreur de locaux qui seraient plus petits, et donc moins coûteux.

Cette perspective contribuerait alors à la reconstitution de fonds propres, en substituant aux mensualités locatives, des mensualités d'achat nettement moins onéreuses. Il est précisé que ce projet a reçu le soutien du Commissaire aux Comptes de la FFE.

Le CD valide-t-il la philosophie encadrant ce projet de restructuration ?

Vote n°16 : **Pour : 21** Abstentions : 4 Contre : 0

Le projet de restructuration sera donc soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la FFE, le 28 mars 2015.

Aparté.

Les membres du Comité Directeur sont invités à prendre connaissance d'une charte de déontologie destinée aux membres des organes décisionnels des Fédérations sportives (ex : Tennis de Table). De manière générale, cette charte incite les membres de tout organe fédéral à se déporter de la prise de certaines décisions, dès lors qu'ils sont susceptibles d'y avoir un intérêt personnel. L'idée est de rappeler que toutes les décisions doivent être prises au nom de l'intérêt général du licencié et du jeu d'Echecs, et non en fonction de raisons partisans parfois contradictoires.

Prévenir les conflits d'intérêts.

VIII. BUDGET REALISE 2014 ET PREVISIONNEL 2015

par Stéphane REYREAU & Laurent VERAT

Les membres du Comité Directeur se livrent à une lecture du bilan réalisé 2014, présenté pour la toute première fois seulement un mois après la clôture de l'exercice, à la demande du Commissaire aux Comptes de la FFE, et en dépit de l'énorme contrainte que ce délai extrêmement court entraîne. Le CD examine ensuite le budget prévisionnel 2015. A noter que le projet de restructuration évoqué plus haut n'est pas prévu dans ce budget prévisionnel, en vertu du principe de prudence, et pour ne pas préjuger du vote de l'AG.

a. Réalisé 2014

Un point spécifique est effectué pour toutes les lignes budgétaires qui ont connu une variation significative, par rapport à 2013 ou par rapport au Prévisionnel :

- **recettes :**
 - Augmentation du nombre de clubs affiliés et du produit financier des licences (+ 10.000 €).
 - Économie de 18.000 € liée au fonctionnement administratif (renégociation de l'assurance, convocations numériques pour les AG, rationalisation des coûts...).
 - *Echec et Mat junior* a coûté 10.000 € de moins qu'en 2013.

▪ **dépenses et baisses de subventions :**

- Augmentation des dotations de matériels échiquéens pour les créations de clubs : Cette hausse est perçue comme un investissement et non comme une charge par les membres du Bureau Fédéral. Elle est motivée par une volonté de développement des clubs basée sur le « maillage du territoire ».
- Subventions du Ministère des Sports : Ces subventions sont versées par le biais de conventions d'objectifs pluri annuelles. Il était prévu depuis 2013 qu'elles seraient en baisse pour l'année 2014 (-14.000 €) et l'année 2015 (-12.000 €).
- Secteur Haut-Niveau Jeunes déficitaire (-12.000 €)
- Organisation du Championnat de France « adultes », légèrement déficitaire.
- La boutique fédérale reste déficitaire au niveau de la marge nette, même si elle l'a moins été qu'en 2013.

b. Prévisionnel 2015

De manière générale, le budget prévisionnel 2015 reste fidèle à celui présenté pour l'année 2014. Se voulant prudent, il ne tient pas compte des partenariats potentiels, ni même de l'éventuel projet de restructuration qui, s'il recevait l'aval de l'AG, serait probablement mis en place dès septembre 2015.

Le CD approuve-t-il le budget prévisionnel 2015 ?

Vote n°20 : (intercalé) **Pour : 19** Abstention : 4 Contre : 2

c. Proposition de budget afférent au secteur Jeunes :

Pour les compétitions internationales Jeunes, le Directeur National Jeunes propose que les participants contribuent à hauteur de 250 € la prise en charge globale des frais inhérents (transports, hébergements, restauration, etc.) à la compétition pour laquelle le jeune champion est qualifié.

Cette mesure permettrait d'équilibrer le budget affecté à l'organisation des championnats internationaux jeunes, incluant désormais le financement de stages préparatoires, tout en anticipant que les parents devraient pouvoir aisément bénéficier d'un financement local, auquel la FFE n'a pas accès.

Le CD est invité à se prononcer sur l'adoption d'une participation financière de 250 € par membre de l'équipe de France Jeunes participant à chaque compétition internationale.

Vote n°17 : **Pour : 11** Abstentions : 7 Contre : 5

d. Laurent FRESSINET informe la FFE du forfait de l'équipe d'Azerbaïdjan pour les championnats du Monde par équipes, qui auront lieu en Arménie en avril 2015, soit dans 2 mois.

L'équipe de France ayant terminé deuxième lors des précédents championnats d'Europe, il demande si la FFE pourrait envisager de demander à la FIDE un repêchage qui, *a priori*, devrait « lui revenir de droit sportivement ».

Le Bureau Fédéral fait part de son regret d'être informé si tardivement dans la mesure où le budget prévisionnel a été ficelé, et que les courts délais impartis permettent difficilement de solliciter des financements privés pour accompagner l'équipe de France.

Le débat sur d'éventuels arbitrages s'installe, étant donné que la participation de l'équipe de France à ce championnat de renommée, si elle était possible, serait historique.

Il est alors demandé au CD de donner pouvoir au Bureau Fédéral pour vérifier rapidement s'il est possible de demander à la FIDE la qualification de l'équipe de France et si le budget prévisionnel 2015 pourrait alors être ajusté en conséquence.

Vote n°28 : (*intercalé*) **Pour : 24** Abstention : 0 Contre : 0 1 absent pour ce vote.

IX. PROPOSITIONS CONCERNANT LE SECTEUR JEUNES

a. Le CD décide-t-il de passer de 11 à 14 le plafond des qualifiés par Ligue et par catégorie aux championnats de France Jeunes, à compter de la saison sportive 2015-2016 ?

Vote n°18 : **Pour : 24** Abstention : 1 Contre : 0

b. Le CD décide-t-il d'augmenter à 94 le nombre de qualifiés (de poussins à minimes garçons) aux championnats de France Jeunes par catégorie, à compter de la saison sportive 2015-2016 ?

Vote n°19 : **Pour : 21** Abstentions : 4 Contre : 0

X. STATUT JURIDIQUE DES CLUBS SCOLAIRES

Il est nécessaire de clarifier le statut des clubs scolaires. Seules les associations loi 1901 dont les statuts sont conformes au Code du Sport sembleraient pouvoir être effectivement affiliées à la FFE. Les clubs scolaires, qui délivrent des licences B, n'ont donc pas de réel statut juridique. D'autres fédérations collaborent avec l'USEP ou l'UNSS et ont un réel cadre juridique. Une collaboration avec l'UNSS est à ce jour amorcée, en parallèle de nos compétitions.

Le CD souhaite-t-il clarifier cette notion statutaire de club scolaire impliquant à terme une modification globale des statuts et du RI, via une AG extraordinaire ?

Vote n°21 : **Unanimité.**

Le CD accepte-t-il que la gestion des dotations des nouveaux clubs scolaires soit réalisée, non plus par le vice-président en charge du développement, mais plutôt par le siège fédéral, en relation avec la Commission scolaire ?

Vote n°22 : **Unanimité.**

XI. ACTIVITES DE LA DIRECTION NATIONALE DU HANDICAP

Frédéric LOYARTÉ informe les membres du CD que les directeurs de groupe de N3 ont entrepris un travail de recensement des clubs en capacité d'accueil des personnes en situation de handicap. Il confirme également qu'un référent a été nommé dans chaque Ligue régionale. Il annonce une belle année 2015 qui se prépare, avec l'organisation du championnat de France des non-voyants 2015, qui se déroulera à Sautron durant l'Ascension. Les parties du championnat seront d'ailleurs retransmises en ligne et en direct.

Gonfreville-l'Orcher organisera le tournoi des 6 nations (non-voyants). « *Cerise sur le gâteau* », le championnat d'Europe des non-voyants sera organisé à Lyon du 26 juillet au 2 août.

Les efforts entrepris par la DNH portent leurs fruits et sont salués. Christophe LEROY est remercié pour son implication, ainsi que le *community manager* de la FFE, Samuel BIELKA, pour le relais effectué via les réseaux sociaux.

Aparté.

Le Président en profite pour remercier et féliciter les salariés du siège et le Directeur Général, pour le travail effectué lors de l'année écoulée (Applaudissements des membres du Comité Directeur).

XII. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT FEDERAL

Julien HABBOUCHE présente dans un premier temps les différents objectifs de ce document, et dans un second temps, son contenu.

I] OBJECTIFS

a. un outil de communication (présentation de la FFE et du jeu d'Échecs)

Il a pour objet de présenter la Fédération Française des Echecs (son statut, son identité, son histoire, les valeurs associées à la discipline qu'elle organise, les bienfaits et intérêts du jeu d'Echecs, ses atouts et ses faiblesses). Il permet ainsi de montrer « *qui on est* », pour savoir « *où on va* », de sorte à définir plusieurs axes de développement, en concordance avec les moyens humain, financier et matériel actuels de la Fédération.

Ce document est notamment transmis au Ministère des Sports dans le cadre des conventions d'objectifs pluriannuelles.

b. un outil essentiel pour les demandes de subventions publiques

Il permet à toute structure agréée « Jeunesse et Sport », et plus particulièrement aux organes déconcentrés de la FFE, d'appuyer les demandes de subventions.

Par exemple, le CNDS privilégie les demandes présentées dans le cadre d'un plan de développement global ou d'un projet club, qui prend en compte, autant que possible, les dimensions sportive, éducative, sociale et économique de la discipline et du territoire concerné.

Sont par exemple visées les actions en faveur des zones ou populations fragilisées, ou encore les actions en faveur de la professionnalisation du mouvement sportif (aides directes à l'emploi sportif, etc.), ce qu'on retrouve dans le corps du document.

c. un outil managérial

Il permet à toutes les structures affiliées à la Fédération d'harmoniser leur communication sur le Jeu d'Echecs. Le plan de développement fédéral peut être ainsi utilisé et décliné par les organes déconcentrés, qui pourront alors l'adapter en fonction de leurs besoins et atouts.

Cette déclinaison pourrait constituer le projet associatif des Ligues Régionales et Comités Départementaux, voire même des clubs.

II] Contenu

Cette présentation de la structure fédérale a permis de faire émerger 5 grands axes de développement, qui sont détaillés dans le document soumis aux membres du CD :

- Organiser et structurer l'activité fédérale
- Structurer le développement et la création de clubs
- Professionnaliser la communication, valoriser l'image et le rayonnement de la discipline
- Favoriser l'animation et l'initiation du jeu d'Echecs dans les établissements scolaires en s'inscrivant dans le cadre des dispositifs en vigueur au sein de l'Éducation Nationale
- Favoriser l'accès au Jeu d'Échecs pour tous les publics.

De manière générale, il est suggéré par les membres du CD d'affiner la rédaction du document, en insistant sur la mixité sociale spécifique au jeu d'Échecs. *C'est un argument auquel les institutions publiques sont réellement sensibles.*

Jérôme VALENTI suggère aussi de faire apparaître en préambule une idée directrice, qui mettrait davantage en lumière l'orientation générale souhaitée par la Fédération, de sorte à ce que le plan de développement fédéral *fasse rêver.*

Le document sera donc revu sur ces aspects, avant présentation lors de l'Assemblée Générale.

XIII. LABEL CLUB FEMININ

Un document de travail a été communiqué par la Directrice Nationale des Féminines, Jocelyne WOLFANGEL, portant sur la mise en œuvre d'un label « club féminin ». Les modalités précises d'attribution de ce label seront affinées par la suite.

Il est demandé au CD de valider le principe de création d'un label « club féminin ».

Vote n°23 : **Pour : 21** Abstention : 1 Contre : 0.

XIV. IDEES DIRECTRICES DE DEVELOPPEMENT : « FAIRE UN REVE »

Présentation de Jérôme Valenti.

Jérôme VALENTI présente une vision plus large, plus philosophique du développement fédéral, fondée sur une volonté d' « *imprégner la société en profondeur* », de sorte à ce que la pratique du jeu d'Échecs au sein des clubs devienne un *réflexe culturel.*

3 facteurs-clé pour la réussite d'un club :

- un territoire « travaillé » par de nombreuses actions échiquéennes
- constituer une véritable équipe dirigeante
- créer des relations affirmées avec tous les pouvoirs politiques et économiques du territoire.

L'idée générale est de sensibiliser tous publics (joueurs initiés, occasionnels, non-initiés, les joueurs issus du cyber espace). Cela passe par un travail à l'école sur le temps scolaire notamment ; et par un relais important des médias.

XV. COMMISSION ECONOMIQUE DE CONTROLE ET DE GESTION (CECG)

- a. Quelques modifications ont été apportées au règlement interne de la Commission Economique de Contrôle et de Gestion (CECG) :

Le CD souhaite-t-il valider définitivement le règlement relatif au fonctionnement de la CECG ?

Vote n°24 : **Unanimité.**

- b. Pour renforcer sa légitimité et son autonomie auprès des structures Fédérales (FFE, Ligues, Comités), la CECG émet le souhait de devenir un organe statutaire.

Il est rappelé que cette évolution passera nécessairement par la modification des statuts et du règlement intérieur, qui serait soumise à l'approbation d'une Assemblée Générale Extraordinaire ultérieure.

Le CD souhaite-t-il que la CECG devienne une commission statutaire ?

Vote n°25 : **Unanimité.**

XVI. POINT SUR LES PARTENARIATS

- D. SALAZAR informe les membres du CD que le travail de structuration avec l'agence conseil *Bibaï Sport* se poursuit. Il permet notamment de renforcer les liens avec le partenaire officiel de la Fédération, BNP Paribas, en initiant d'importantes actions sur l'ensemble du territoire national (par exemple, une opération digitale d'envergure qui aura lieu en mars-avril, ou le dispositif « Tous aux Echecs », [*Tous aux Echecs*™ est une marque déposée par l'association "Tous aux Echecs!", club d'échecs de Montreuil] renforcé et déployé vers les quartiers défavorisés).
- Certains membres du Comité Directeur s'interrogent sur le réel impact du travail fourni par le prestataire, et se demandent si les travaux menés peuvent bénéficier aux ligues régionales.

Diego SALAZAR et Laurent VERAT précisent que d'autres actions sont actuellement mises en place (recherche d'une régie publicitaire, présentation en cours à des partenaires potentiels, etc.). Dès lors que tous les outils seront mis en place, une déclinaison vers les ligues pourrait être envisagée. La mise à disposition de la charte graphique FFE, elle finalisée, constitue un premier pas.

Les termes du contrat avec la société ont été modifiés pour l'année 2015. La prestation annuelle est de 15.000 €. L'agence bénéficiera également d'une commission de 15% sur tous les contrats de sponsoring auxquels elle aura contribué.

XVII. POINT SUR LES AFFAIRES JURIDIQUES

En dehors des affaires en cours connues par l'ensemble des membres du CD, et qu'il retrace rapidement, Laurent VERAT précise que la FFE est souvent victime de demandes fantaisistes, qui mobilisent du temps de travail au siège, et le cas échéant, des frais d'avocat et de procédure.

XVIII. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION JURIDIQUE

a. Le traitement des joueurs intracommunautaires

La Commission Juridique de la FFE rappelle aux membres du CD l'existence d'une règle fédérale, qui limite à 3 le nombre de joueurs communautaires non résidents en France, et de joueurs extracommunautaires pouvant être engagés dans les compétitions fédérales par équipes.

La Commission Juridique s'est posé la question de savoir si cette règle était conforme au droit communautaire. Elle a donc entrepris des travaux susceptibles de faire évoluer la règle actuelle.

Elle propose ainsi d'ouvrir aux joueurs ayant leur résidence fiscale en France l'accès aux compétitions fédérales par équipe, dans la mesure où la règle actuelle se révélerait être en désaccord avec la jurisprudence communautaire, qui interdit toute restriction au principe de libre circulation des travailleurs. Elle propose également une ouverture vers tout joueur, même amateur.

Jordi LOPEZ précise que le CNOSF avait proposé la règle existante dans le but de limiter l'accès aux compétitions fédérales aux joueurs français, tout en s'ouvrant vers les joueurs communautaires.

Julien HABBOUCHE précise que certaines fédérations sportives ont créé des critères permettant de favoriser la « formation française », qui seraient toutefois difficilement applicables pour la FFE, dans la mesure où la formation française échiquéenne n'est ni réglementée, ni professionnalisée.

Le débat s'installe. Les membres du CD semblent plutôt favorables au critère de résidence fiscale, et demandent davantage d'éclaircissements sur le sujet dans son ensemble.

La question d'une éventuelle évolution est donc posée en 2 temps :

Le CD invite-t-il la Commission Juridique à poursuivre des travaux pour faire évoluer la règle précitée ?

Vote n°26 : **Pour : 24** Abstention : 0 Contre : 1.

Le CD invite-t-il particulièrement la Commission Juridique à approfondir cette notion de « résidence fiscale » ?

Vote n°27 : **Pour : 21** Abstentions : 3 Contre : 1.

Dans l'attente, les conditions actuelles sont maintenues.

b. Modification de forme des règles générales et application de la charte d'éthique fédérale.

Le document portant modification est arrivé un peu tard pour effectuer une véritable relecture. Ce document de la Commission Juridique sera donc relu conjointement par le siège fédéral et la Commission Technique pour harmonisation.

J. HABBOUCHE précise que la charte d'Éthique fédérale, imposée par le Code du Sport, devra être mentionnée dans un texte à portée plus générale (Règlement intérieur), dans la mesure où elle s'adresse à l'ensemble des membres de la communauté échiquéenne.

Cela suppose donc tout aussi une modification de ce texte.

XIX. QUESTION DIVERSES

▪ Impact de la réforme des collectivités locales dans le domaine du sport

Les Fédérations sportives n'ont pas été informées de l'impact (administratif et sportif) de la réforme territoriale sur l'organisation de la pyramide fédérale.

Laurent VERAT rappelle qu'un projet de loi portant sur la modernisation de l'organisation et de la gouvernance du sport fait à ce jour l'objet de navettes avant examen par l'Assemblée Nationale, sans doute avant l'été. Le projet de loi devrait peut-être apporter des éclaircissements sur ce point, et sur d'autres, notamment l'agrément sport, ou les règles de parité dans les instances fédérales.

▪ Composition de la Commission Technique

Deux membres du Comité Directeur demandent à ce que soit examinée la proposition de réintégration de Sylvain RIVIER au sein de la Commission Technique. Plusieurs voix s'élèvent pour rappeler que le vote a déjà eu lieu en novembre 2014, et qu'il n'y avait pas lieu d'y revenir.

Le CD accepte-t-il de débattre d'une éventuelle réintégration de Sylvain RIVIER au sein de la Commission Technique ?

Vote n°28 :

Pour : 7

Abstentions : 2

Contre : 16

La composition de la Commission Technique reste inchangée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 12h30, le dimanche 8 février 2015.